

L'hon. M. CRERAR: Que nous conseille alors mon honorable ami?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je conseille au ministre de consentir au cultivateur canadien une avance suffisante pour financer ses opérations. C'est-à-dire que, si on entend limiter la quantité de blé qu'il pourra vendre à l'automne et qu'il doive garder le reste en entrepôt, il ne saurait y parvenir sans qu'on lui avance un montant suffisant pour lui permettre d'effectuer ses opérations d'automne et d'entreprendre ensuite celles du printemps, tout en subvenant, cet hiver, aux besoins de sa famille. Le ministre des Mines et Ressources s'oppose-t-il à cela? Le ministre me paraît plus habile à poser des questions qu'à y répondre.

L'hon. M. CRERAR: A mon sens, cette proposition est fantastique.

M. DOUGLAS (Weyburn): Dans ce cas, le Gouvernement devrait l'incorporer à sa politique. Je suis sûr qu'elle n'y paraîtrait pas déplacée.

M. MacNICOL: L'honorable député doit être de sang irlandais.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le problème suivant qui se pose à cet égard, est celui des moyens d'entreposage sur la ferme, étant donné la coutume, de plus en plus répandue, de transporter immédiatement le blé à l'élevateur. S'ils ont la bonne fortune d'obtenir une récolte aussi abondante, certains de nos cultivateurs devront se construire des greniers pour y entreposer leur blé, ce qui entraîne l'achat de matériaux et, à cette fin, l'obtention d'un emprunt. Le Gouvernement a-t-il songé à faciliter l'obtention d'emprunts par les cultivateurs, grâce à des ententes avec les institutions financières ou les municipalités, afin de leur permettre de construire, sur leurs fermes, des entrepôts de céréales. Le cultivateur moyen ne peut se permettre d'immobiliser, à cette fin, une somme considérable.

Il surgit ici un autre problème. Si l'on ne permet pas au cultivateur de livrer et de vendre tout son blé à la commission, il faudra qu'il puisse s'entendre avec ses créanciers. Comment pourra-t-on conclure avec les diverses sociétés de prêts ou les banques, une entente en vertu de laquelle le cultivateur pourra être sûr que ses créanciers ne saisiront pas ses instruments, que les intérêts ne s'accumuleront pas et que le blé laissé dans ses entrepôts pour le compte du Gouvernement et le bien-être de la population suffira à empêcher ses créanciers de le harasser?

J'aimerais que le ministre nous dise également, soit à présent soit lors de l'étude du bill, quelles dispositions le Gouvernement entend prendre au sujet des céréales secondaires.

Dans certaines régions de l'Ouest et particulièrement dans les régions septentrionales, on s'adonne plutôt à cette culture qu'à celle du blé. Les clauses inopérantes de la loi sur la commission du blé seront-elles remises en vigueur afin de permettre à cet organisme de prendre livraison des céréales secondaires? Quelles mesures entend-on adopter en ce qui concerne l'entreposage de ces céréales? L'espace précieux dont on dispose aux terminus et dans les grands élevateurs sera-t-il affecté à l'entreposage de ce grain? Laissera-t-on ces céréales sur les fermes? Dans ce dernier cas, quel plan mettra-t-on en vigueur? Le malheur, lorsqu'il s'agit des céréales secondaires, c'est que les prix s'effondrent l'automne. Ils montent de 60 à 80 p. 100 à l'époque des semences. Dans ma circonscription, le prix de l'avoine accusait, ce printemps, une augmentation de 20c. le boisseau sur l'automne dernier. Il en a été de même pour l'orge. Le Gouvernement entend-il utiliser les rouages de la Commission du blé pour prévenir cet automne la vente, à des prix scandaleusement bas, de l'avoine, de l'orge et du seigle alors que d'autres agriculteurs seront forcés d'acheter ces mêmes céréales à des prix relativement élevés le printemps prochain lorsqu'il leur faudra ensemencher leurs champs? J'aimerais que le Gouvernement nous fasse un peu connaître ses projets. Je dis au ministre et à ses collègues qu'ils font mal de laisser cette question en suspens. Dans l'Ouest, la situation s'aggrave de jour en jour. Les cours montent presque constamment, mais ceux des denrées agricoles restent à peu près au même point lorsqu'ils ne baissent pas. Pour vivre, les cultivateurs doivent entamer leur capital ou se contenter d'un niveau d'existence amoindri.

L'hon. M. HANSON: Ou s'endetter.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ou s'endetter davantage. Il y a une limite.

Je sympathise avec le ministre, car c'est là, pour nos hommes publics, l'un des problèmes les plus sérieux et les plus difficiles à résoudre. Ce n'est pas de notre part de la critique malveillante. Nous voudrions que le Gouvernement envisageât cette question courageusement. C'est de deux manières qu'il faudra aider le cultivateur. D'une part, il faudra, de toute nécessité, prendre des mesures pour s'assurer que le prix qu'il reçoit est aussi juste que possible et pour voir à ce que d'autres ne spéculent pas sur son produit et convertissent en profit pour eux la perte du cultivateur. Il faudra, d'autre part, l'aider à réduire son coût de production en maintenant à un niveau raisonnable les prix des choses qu'il doit acheter et en voyant à ce que, pendant cette période où il contribue à